

Bruxelles, le 11 avril 2025  
(OR. en)

7748/25

**SOC 204**  
**EMPL 133**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M <sup>me</sup> Silja DAHLGREN en tant que membre suppléante pour la Finlande, en remplacement de M <sup>me</sup> Susanna GRIMM-VIKMAN, membre démissionnaire

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Susanna GRIMM-VIKMAN, membre suppléante du comité cité en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la Finlande).
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004<sup>1</sup> qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 21 septembre 2020<sup>2</sup>, le mandat a une durée de cinq ans.

---

<sup>1</sup> JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 315I du 23.9.2020, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de la Finlande a présenté la candidature de M<sup>me</sup> Silja DAHLGREN pour ce siège pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2025.
4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
  - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure dans le document 7747/25; et
  - b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

---